

CAP B

Commission Administrative Paritaire des agents de catégorie B

du 9 octobre 2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs,

Cette déclaration liminaire sera courte mais sans concession sur l'actualité de ce ministère.

La récente note de SRHC relative à la revalorisation de l'IFSE des corps de la filière administrative et technique au 1^{er} décembre 2025 est à l'image de la situation politique de la France : désastreuse. Désastreuse en termes de motivation des agents, désastreuse en termes d'équité, désastreuse en termes de transparence.

Plus les années passent, plus cette IFSE devient un « machin » clivant et incompréhensible.

Dans un contexte budgétaire contraint, le saupoudrage de cette revalorisation n'engendre qu'un sentiment d'injustice et de dévalorisation pour des agents qui n'ont pas la chance d'œuvrer dans la bonne filière ou dans le bon groupe. La fracturation de la fonction publique est en marche, sans mauvais jeu de mots.

Le ministère des armées va être confronté à un nouveau chantier majeur pas tant par ses effectifs concernés mais par la sensibilité du dossier : la réinternalisation de l'administration du personnel.

Nous ne reviendrons pas sur cette propension ministérielle à réinventer ce qui existait et fonctionnait avant. Néanmoins, recréer l'existant d'avant 2010 avec moitié moins d'effectifs, sans l'expertise et avec un SIRH d'un autre âge relève de la gageure.

La DRH-MD, chef d'orchestre de cette manœuvre d'ampleur tarde à communiquer officiellement laissant les agents dans un flou propice aux rumeurs quant à l'organisation future de la chaîne RH qu'elle relève des employeurs ou de SRHC.

Déjà handicapés par un SIRH archaïque, les agents du MINARM méritent une politique RH harmonisée qui ne fluctue pas au gré des affectations. A défaut, l'ordre du jour des CAP risquent d'exploser.

Quant aux recours CREP étudiés ce jour, force est de constater qu'en dépit d'une volonté supposée affichée des employeurs centraux, certains managers n'ont vraisemblablement pas lu le « guide de l'entretien professionnel ». Nous aurons l'occasion d'en reparler au cours de cette commission.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.

PARIS, le 9 Octobre 2025

DECLARATION LIMINAIRE

